

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chinon-filtration-incorrecte>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chinon : Filtration d'air incorrecte du bâtiment combustible**

**30 mars 2016**

## **France : Chinon : Filtration d'air incorrecte du bâtiment combustible**

**Le 30 mars 2016, à 20h50, les équipes de la centrale procèdent à une opération de manutention de combustible dans le bâtiment combustible (BK). En parallèle de cette manutention, une intervention programmée a lieu sur un tableau électrique. Les règles générales d'exploitation précisent, qu'il est nécessaire, du fait de la réalisation des deux activités en parallèle, que la ventilation du bâtiment combustible soit assurée par le circuit de ventilation en mode piège à iode (DVK). Or à 22h00, le même jour, le chef d'exploitation constate que la mise en service de la ventilation en mode piège à iode n'était pas effective, alors que les opérations de manutention étaient en cours depuis 20h50.**

### **Ce que dit EDF :**

#### **Ecart aux règles générales d'exploitation lors d'une opération de manutention de combustible**

*Publié le 06/04/2016*

L'unité de production n° 2 est en arrêt pour visite décennale depuis le 19 mars 2016 ; Le 30 mars 2016 à 20h50, les équipes de la centrale procèdent à une opération de manutention de combustible dans le bâtiment combustible (BK). En parallèle de cette manutention, une intervention programmée a lieu sur un tableau électrique.

Les règles générales d'exploitation précisent, qu'il est nécessaire, du fait de la réalisation des deux activités en parallèle, que la ventilation du bâtiment combustible soit assurée par le circuit de ventilation en mode piège à iode (DVK).

Or à 22h00, le même jour, le chef d'exploitation constate que la mise en service de la ventilation en mode piège à iode n'était pas effective, alors que les opérations de manutention étaient en cours depuis 20h50.

Dès la détection de cet écart, les équipes de la centrale ont activé le système de ventilation.

La surveillance atmosphérique et la mesure de la radioactivité du bâtiment combustible a malgré tout, toujours été assurée par la (chaîne KRT\*\*).

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement.

Il a été déclaré par la Direction de la Centrale de Chinon, le 4 avril 2016, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7, en raison de l'écart aux règles générales d'exploitation lors d'opérations de manutention du combustible.

\* Le circuit de ventilation en mode piège à iode est un circuit de surveillance atmosphérique de secours du bâtiment combustible qui est, notamment pour sa fonction de ventilation de secours sur pièges à iode, utilisé pour éviter la contamination des personnels en cas d'accident de manutention du combustible.

\*\*Chaîne KRT : appareil permettant de mesurer l'activité radiologique dans le BK

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-chinon/actualites/ecart-aux-regles-generales-d-exploitation-lors-d-une-operation-de-manutention-de-combustible>

## Ce que dit l'ASN :

### Filtration d'air incorrecte du bâtiment combustible

08/04/2016



Centrale nucléaire de Chinon B - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 04 avril 2016, l'exploitant de la centrale nucléaire de Chinon a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à la mauvaise utilisation du circuit de ventilation et de filtration d'air du bâtiment combustible du réacteur n° 2.

Le bâtiment combustible des centrales nucléaires exploitées par EDF est équipé d'un circuit de ventilation et de filtration de l'air. Ce circuit est composé de deux voies redondantes qui permettent, chacune à elle seule, de maintenir la température ambiante dans les limites acceptables pour le personnel et les matériels. En cas d'accident de manutention des assemblages de combustible dans le bâtiment combustible, ce circuit assure également le confinement du bâtiment pour éviter tout rejet accidentel à l'extérieur de la centrale (et plus particulièrement d'iode radioactif).

Le 30 mars 2016, lors de la visite décennale du réacteur n°2, des travaux électriques rendent indisponibles la voie B de ventilation du bâtiment combustible. Les travaux ont fait au préalable l'objet d'un dossier approuvé par l'ASN, qui en précisait les conditions de mise en œuvre. En particulier, ces conditions prévoient que soient mis en service les dispositifs de filtration de l'iode en cas de manipulation du combustible.

A partir de 20h50, l'exploitant procède à des opérations sur les assemblages de combustible, sans avoir au préalable pris les dispositions nécessaires précitées.

A 22h10, soit 1h20 après le début des opérations de manutention du combustible, l'équipe de quart s'est aperçu que la ventilation fonctionnait sans filtrage de l'iode.

En cas d'accident avec endommagement de la gaine des assemblages de combustible, le circuit de ventilation et de filtration de l'air n'aurait pas immédiatement assuré sa fonction de limitation des rejets d'iode. Des automatismes, ou l'intervention directe des agents, auraient toutefois permis de mettre en œuvre les dispositifs de filtration de manière différée.

L'écart a été immédiatement corrigé dès sa détection.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel et l'environnement de l'installation.

Toutefois, compte tenu du délai écoulé entre l'apparition de l'écart et sa détection, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Filtration-d-air-incorrecte-du-batiment-combustible>